

REFERENT SECURITE AU TRAVAIL SALARIE COMPETENT

(Article L2315-18 – Code du travail)

OBJECTIFS

- ☞ Connaître la réglementation Santé & Sécurité au Travail
- ☞ Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de l'hygiène, la Sécurité et des Conditions de Travail
- ☞ Être capable de mettre en œuvre et de suivre une démarche de prévention des risques professionnels
- ☞ Maîtriser les méthodes d'analyse des accidents du travail
- ☞ Maîtriser les plans de prévention et protocoles de sécurité
- ☞ Maîtriser les formations générales et spécifiques en santé et sécurité au travail

PUBLIC CONCERNÉ

- ☞ Tout salarié désigné par l'employeur (encadrants, chefs d'équipes...)
- ☞ Cette formation est aussi ouverte à tout consultant externe souhaitant accompagner une entreprise dans la prévention de ses risques professionnels

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ☞ Étude de cas concrets
- ☞ Analyse des postes de travail via la méthode ITAMAMI
- ☞ Analyses d'accidents du travail via la méthode de l'arbre des causes
- ☞ Cotation des risques
- ☞ Mise en place d'un plan d'action
- ☞ Création d'un plan de prévention
- ☞ Veille juridique

ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

- ☞ Les enjeux de la Sécurité du travail
- ☞ Le rôle de chacun dans l'entreprise
- ☞ Le référent Sécurité (son rôle, ses missions et ses limites)
- ☞ Le Conseil Social et Economique (CSE / CSSCT)
- ☞ La réglementation : la hiérarchisation des lois, le code du travail, les normes et recommandations
- ☞ L'analyse a priori et a posteriori des risques professionnels
- ☞ La Prévention des risques Professionnels
- ☞ Les AT/MP, le DUER, le plan de prévention, les RPS, risque chimique, le plan d'action annuel, les consignes de sécurité, les contrôles réglementaires etc...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ☞ Support de cours / Powerpoint
- ☞ Films
- ☞ Méthode active permettant la participation active du stagiaire

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- ☞ Quizz
- ☞ Evaluation finale, bilan de fin de formation
- ☞ Remise attestation individuelle d'assiduité



Durée : 5 jours

Pré-requis : aucun

En présentiel ou distanciel

Experts, préventeurs, consultants, IPRP, avocats/juristes, ingénieurs, ergonomes, interviennent dans votre entreprise sur les problématiques, a priori et a posteriori, en Santé & sécurité au Travail, QVT et RH.

NOS POINTS FORTS :

- ☞ Formation « sur mesure » adaptée à vos spécificités et vos attentes
- ☞ Formation alliant technique et juridique - Articles L. 2315-16 et suivants Code du Travail
- ☞ Formation dispensée par une ancienne Responsable QSE, juriste & IPRP habilité par la DREETS

